



# communiqué

20

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 25 FÉVRIER 1983

## VISITE DU MINISTRE REGAN À WASHINGTON

L'honorable Gerald Regan, Ministre d'Etat (Commerce international) a annoncé aujourd'hui qu'il rencontrerait M. Malcolm Baldrige à Washington, le 28 février 1983, au sujet de l'enquête sur les exportations canadiennes de bois tendre.

Une agence du Ministère du Commerce des Etats-Unis mène une enquête à la suite de la plainte portée par certains producteurs américains de bois tendre et produits dérivés, alléguant que l'industrie canadienne du bois serait subventionnée et que les exportations canadiennes porteraient préjudice à l'industrie américaine. Les signataires de la plainte prétendent que divers programmes fédéraux et provinciaux d'aide à l'industrie ainsi que les systèmes d'allocations et de redevances pour les droits de coupe seraient des prétendues subventions.

Le Ministère du Commerce des Etats-Unis a tenu une enquête afin de déterminer si ces programmes et procédures sont, à leur avis, des subventions. Une décision préliminaire sera prise et rendue publique le 8 mars 1983.

Le Ministre Regan a indiqué que son objectif en rencontrant le Secrétaire Baldrige est de saisir cette dernière occasion avant la décision préliminaire sur les subventions pour souligner une fois de plus que le Canada considère les accusations de subventions, particulièrement celles concernant les droits de coupe, comme sans fondement.

Le Ministre insistera sur l'importance des exportations de bois aux Etats-Unis dans l'économie canadienne. Ces exportations ont été évaluées à près de deux milliards en 1981, ce qui représente 60 pourcent de la production canadienne. La Colombie-Britannique à elle seule exporte 70 pourcent de la production canadienne totale suivie par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et le Manitoba.